



NOËL À CHOLONGE

C'est avec le froid et la neige cette année, que nous nous sommes retrouvés pour notre désormais traditionnelle veillée de Noël.



La soirée a ainsi débuté avec un superbe spectacle de marionnettes, proposé par Sébastien et sa troupe de Cholongeards, qui aura ravi une quarantaine d'enfants accompagnés de leurs parents.

Puis François nous a conté l'histoire de Léon et une petite chorale a fini d'animer ce rassemblement auprès du feu.



Nous avons ensuite pu apprécier les fameuses soupes d'Armelle, les crêpes de Denise, le vin chaud de Rémi et pour les plus petits le chocolat chaud ainsi que l'inévitable Père Noël et ses papillotes.

Une bien agréable soirée placée sous le signe de la convivialité.

CIRCULATION ET BONNE CONDUITE

Comme annoncé dans le précédent cholongeard, nous avons vu cet automne les premiers aménagements routiers sur la commune.

Quatre miroirs ont été posés aux intersections dans la traversée du village. Ces miroirs permettent plus de visibilité aux différents carrefours et en améliorent la sécurité.

Des bandes blanches ont également été tracées au sol, celles-ci délimitent un cheminement piétons. Leur but est d'améliorer la cohabitation entre les différents usagers et de faire ralentir certains automobilistes peu conscients de leur



vitesse excessive dans la traversée du village.

Pour rappel, la traversée du village est encore limitée à 30km/h, ce qui reste élevé, vu l'étroitesse et le peu de visibilité de ce parcours. La règle de la priorité à droite est toujours de mise.

Des panneaux de limitation à 50km/h ont également été rajoutés sur la route de la Bergogne. Ils nous rappellent que nous ne sommes pas dans la ligne droite des Hunaudières comme certains semblent parfois le penser, mais bien en agglomération et que des familles habitent le long de cette route.

Les restrictions de circulation et de stationnement le long du lac, bien que contraignantes ont rempli leur rôle et amélioré la vie des riverains et des estivants.



Ces premiers aménagements sont appelés à évoluer en fonction de leur efficacité et seront complétés par d'autres, afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité dans les différents secteurs du village où celle-ci est mise à mal.

Merci de prendre conscience de ces dangers de circulation sur notre commune et souvenons nous que la sécurité est l'affaire de tous et que tous ces équipements ne seront efficaces que si nous faisons preuve de vigilance, de civisme, et de courtoisie. Pensons à chacun d'entre nous.



LE MOT DE L'ÉQUIPE

Non votre fanzine favori n'a pas encore cédé avec ce titre à la lubie « mode de l'orthographe inclusive » qui vous obligerait à le lire ainsi (même si l'académie française y voit un péril mortel pour la langue française) : *les heureux ses lecteur'rice's seraient amené'es à lire ainsi cet article. Sûr que lorsqu'elles et ils auront fini leur journal, les cholongeards et les cholongeardes radieuses et sereines pourront prendre un comprimé contre le mal de tête, conscient-te-s des progrès qu'elles et ils auront ainsi permis de réaliser pour les droits humains et du-de la citoyen-ne (de l'homme et du citoyen).*

Ce titre féminisé est simplement un clin d'œil du cholongeard à Françoise que nous retrouvons en page 2 et qui aimait tant le lire. Elle l'aurait feuilleté en prenant plaisir à y découvrir les informations communales et les événements qui ont rythmé ou marqueront la vie de notre village, durant le semestre écoulé ou celui à venir.

Elle aurait aimé voir le dynamisme de notre commune que nous pouvons constater à travers les différents événements culturels festifs ou sportifs qui ont jalonné cette année. Toutes ces manifestations ont pu voir le jour grâce au concours d'habitants, d'associations et de l'intercommunalité, tous fédérés sous la bannière cholongearde du « savoir accueillir », de la convivialité et l'attrait de notre belle commune.

Ainsi saviez vous que Cholonge a accueilli pour la première fois cette année, une épreuve de coupe du monde avec la Verticale du Grand Serre ?

L'équipe municipale

Vœux : Le maire et l'équipe municipale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018 et vous invitent le dimanche 28 janvier, à 11h00, à la salle festive, pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

LA VIE DU VILLAGE EN 2017





L'absente

Françoise Rey Jolly vient de nous quitter pour son dernier voyage, et nos cœurs sont remplis d'émotion et de tristesse.

Douée d'un caractère pour le moins affirmé, ses compétences et son dévouement dans son rôle d'adjointe au maire, faisaient d'elle une personnalité efficace pour le grand bien de la communauté cholongeaise.

Son absence sera lourde à porter ! Mais qui mieux que le poète pour exprimer par des mots l'émotion et la tristesse qui nous étreignent au plus profond de nous-mêmes !

L'absente

Qu'elle est lourde à porter l'absence de l'amie,

*L'amie qui tous les soirs venait à cette table
Et qui ne viendra plus, la mort est misérable,
Qui poignarde le coeur et qui te déconstruit.*

*Elle avait dit un jour : "Lorsque je partirai
Pour les lointains pays au-delà de la terre,
Vous ne pleurerez pas, vous lèverez vos verres
Et vous boirez pour moi à mon éternité."*

*Dans le creux de mes nuits, pourtant, je voudrais bien
Boire à son souvenir pour lui rester fidèle,
Mais j'ai trop de chagrin et sa voix qui m'appelle
Se plante comme un clou dans le creux de nos mains.*

*Alors je reste là au bord de mon passé,
Silencieux et vaincu, pendant que sa voix passe
Et j'écoute la vie s'installer à sa place,
Sa place qui pourtant demeure abandonnée.*

*La vie de chaque jour aux minuscules joies
Veut remplir à tout prix le vide de l'absence
Mais elle ne pourra pas, avec ses manigances,
Me prendre notre amie pour la seconde fois.*

*Qu'elle est lourde à porter l'absence de l'amie.
Qu'elle est lourde à porter l'absence de Françoise !*

Guy Roux— Louis Amade (poème librement interprété)

EAU RAGE, EAU DÉSESPOIR !

Comme annoncé dans le Cholongeard n°15, nous avons reçu, courant novembre, la « douloureuse » double facturation de l'eau et de l'assainissement. Ainsi que l'expliquait le mot d'accompagnement, si nous étions en présence d'une seule facture, celle-ci émanait bien de deux entités distinctes, la trésorerie attribuant ensuite sa quote-part à chaque administration.

En effet, la compétence assainissement est détenue par le SIALLP (syndicat intercommunal des lacs de Laffrey et Petichet) qui se doit d'exercer pleinement cette compétence. Or la commune de Cholonge établissait jusqu'à présent la facturation eau et assainissement et prenait à sa charge une partie de l'assainissement sur le budget communal.

La trésorerie a pointé ce dysfonctionnement et nous a demandé d'y remédier ; ce que nous devons faire pour le rôle d'eau 2018, la loi stipulant que l'usager doit connaître le tarif appliqué avant de consommer. Ce printemps, le SIALLP a décidé d'adopter le nouveau mode de fonctionnement, dès cette année, agrémenté d'une hausse substantielle et rétroactive que le conseil municipal de Cholonge n'a pas validé (cf cholongeard 15).

Face à cet état de fait, les cholongeais semblent avoir adopté différentes postures : payer leur facture intégralement, payer leur facture sur les bases de 2015, ne pas payer.

La commune ne peut que condamner cette dernière position qui met l'usager hors la loi et l'expose à des poursuites. Elle étudie, dès à présent, les possibilités qui permettront de rétablir l'équité entre tous les abonnés sur la prochaine facturation, et de rendre progressive cette hausse brutale. Chose que la commune avait essayé de faire sur cette facture, ce qui explique la hausse de l'eau potable qui devait amortir la part assainissement reversée au SIALLP sur le budget communal.

Nous joignons à ce bulletin un courrier du SIALLP expliquant leur facturation.

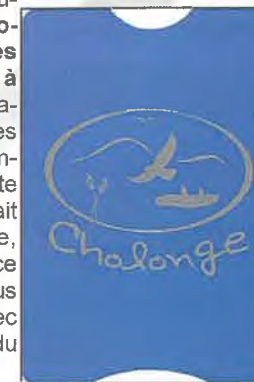


EN BREF

Carte nationale d'identité
Parmi les différentes réformes décidées, nous vous informons des modifications dans la démarche des demandes et renouvellements de la carte nationale d'identité. Vous devez dorénavant, venir en mairie de Cholonge faire les premières démarches avant de prendre un rendez-vous auprès de la mairie de La Mure qui finalisera la démarche avant que vous n'alliez récupérer votre carte.

Permis de conduire
Pour information les formalités diverses concernant les permis de conduire, (renouvellement, demande etc...) doivent être faites en ligne sur le site www.service-public.fr uniquement. Aucun imprimé ni démarches ne peuvent être faites en mairie.

E tui carte RFID
La plupart des cartes de crédit actuelles permettent le «paiement sans contact », Pratique quand on fait ses courses mais risqué... Les infos contenues sur la puce de notre carte bleue peuvent être subtilisées à notre insu : en effet, un fraudeur équipé d'un lecteur NFC peut lire ces infos juste en passant quelques secondes à côté de nous. La solution : un étui protecteur d'ondes bloque à 99,99% le passage des ondes RFID, c'est comme si notre carte bancaire devenait quasi invisible, c'est un étui de ce type que vous avez trouvé avec ce numéro du cholongeard.



PACS (PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ)

CHOLONGE

PACS



Dans le cadre du désengagement de l'état, le PACS, précédemment acté par le tribunal d'instance ou un notaire, est traité par la mairie, depuis le 1^{er} novembre.

Vous pourrez trouver la liste des documents nécessaires sur le site www.service-public.fr, ou auprès du secrétariat de mairie.

Les personnes souhaitant se "pacser", devront remettre le dossier complet au secrétariat, en présence des deux partenaires. Après vérification, un rendez-vous sera fixé pour la signature définitive auprès de l'officier d'état civil. Le recours au notaire reste préconisé si les contractants disposent d'un patrimoine.

Cette mesure étant nouvelle, des ajustements pourraient intervenir et vous seront communiqués si besoin.

ETAT CIVIL 2017

Naissances :

- Alice TAVERNA - 29/03/2017
- Mya PASQUIER- 14/05/2017
- Sulyvan PERILLAT-BOTTONET - 20/09/2017
- Noam CHAFFOIN - 26/09/2017

Mariages :

- Benoit LE COZ et Marion RUELLE le 26/05/2017
- Tristan DESILES et Estelle MASIA le 24/06/2017

Décès :

- Gisèle BLANC - 05/07/2017

- André RAVANAT - 04/09/2017
 - Claude DAYAT - 06/09/2017
 - Françoise REY-JOLLY - 24/10/2017
 - Marguerite (Berthe) CHALON - 18/12/2017
- Nouveaux arrivants :**
- Agnès OUSTALLET et Marc DELRIEU
 - Guillaume CHAMBAT
 - Paul et Carine MALAURE
 - Julie et Gwenaëli ASSIER
 - Carole GALIN
 - Tiphaine BIZEC et Nicolas BONACCHI
 - Frédéric SAINT-GERMES

Françoise et Gérard (son époux) étaient revenus habiter La Coirelle en résidence principale depuis leur retraite.

Françoise avait déjà eu une vie professionnelle au service des autres à l'Unité Hermétique et c'est avec une grande générosité et spontanéité qu'elle acceptait, dès 2001, d'appartenir à l'équipe municipale au sein de laquelle elle était élue première adjointe en 2008 :

- soucieuse d'améliorer le quotidien de chacun
- de ne jamais entraver les initiatives de ses administrés
- prête à discuter les positions issues de son naturel et de son dynamisme empreint d'une indiscutable franchise, c'est toujours dans l'intérêt de la collectivité et soucieuse de l'équité entre tous qu'elle prenait ses positions parfois « carrées » mais toujours honnêtes et impartiales.

Françoise ne négligeait pas pour autant sa coquette résidence et une vie familiale bien remplie avec ses deux filles, leurs conjoints, ses quatre petits-enfants, ainsi que ses deux sœurs Annie et Chantal et leurs conjoints.

Françoise, tu laisses un grand vide au sein de l'équipe municipale, nous te promettons avec notre énergie bien inférieure à la tienne d'essayer de suivre tes pas.

Lors de ses obsèques, l'église de Cholonge était bien trop petite pour que tout le monde puisse rendre un hommage très appuyé à la femme et à la première adjointe de notre commune.

